CMCAS Dauphiné Pays de Rhône

Demande aide aux accueils de loisirs sans hébergement - 2024

1. DEMANDEUR = DATE LIMITE DE LA DEMANDE : 31.12.2024

Nom et Prénom de l'ouvrant droit : .....

Adresse : .....

.....

NIA : ..... SLVie : .....

Revenu fiscal de référence (avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022) : .....

Nb de parts : .....

Famille monoparentale / célibataire □

RIB obligatoire

2. ENFANT AYANT-DROIT

Nom (de naissance) : ..... Prénom : .....

Date de naissance : __ __ __ __ __ __

3. DOCUMENTS À FOURNIR

- Relevé d'identité bancaire
- **En fin d'année**, transmettre une attestation de paiement de l'année spécifiant le nom de l'enfant
- Copie du contrat de travail pour les agents en CDD (quel que soit le contrat)

J'atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans cette demande sont exacts.

Fait à : ..... Le ...../...../.....

Signature du demandeur :

Modalités aide aux accueils de loisirs sans hébergement - 2024

• Bénéficiaires :

Les enfants âgés de 3 à 11 ans (date d'anniversaire des 11 ans) au moment de leur séjour, sur un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) hors Colonie, Camp de Scoutisme et Temps d'activité Périscolaire (TAP).

• Montant de l'aide :

Entre 15% et 35 % de la participation financière versée par les parents en fonction des ressources familiales (Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022) et appliquée sur un montant maximum de 400€ par an.

L'aide est octroyée sur la période du **1er janvier au 31 décembre 2024.**

Un abattement de 25% s'appliquera pour les familles monoparentales. **Dans la limite des frais engagés.**

• Modalités pratiques

Vous devez compléter l'imprimé « Demande Aide aux Accueils de Loisirs sans hébergement ». (un imprimé par enfant)

Déposez ce document à votre SLVie ou à la CMCAS ou envoyez-le à l'adresse mail : **CMCAS-175.accueilbeneficiaires@asmeg.org**

Le remboursement de cette aide se fera en fin d'année sur présentation d'une attestation de paiement de l'année des frais de garde des mercredis et/ou vacances scolaires (hors temps péri-scolaire).

BAREME

Coef inférieur à 5695	35%
Coef de 5696 à 8315	30%
Coef de 8316 à 10962	25%
Coef de 10963 à 15331	20%
Coef supérieur à 15332	15%

CMCAS Dauphiné Pays de Rhône – 24 Rue Louis Gagnière - 38950 ST MARTIN LE VINOUX
E-mail : cmcas-175.ASS@asmeg.org
Accueil bénéficiaires Téléphone : 04 75 78 15 00